

## **ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION SUR LE SENTIER « SEYTROUX A LA LOUPS » AU NIVEAU DE LA PASSERELLE AUX MEUNIERES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2211-1 et suivants traitant des pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,

**VU** les articles L365-1 et L361-1 du code de l'environnement

**VU** les articles D161-10 et D161-11 du Code Rural

**VU** la loi modifiée n°82-113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, du département et des régions,

**CONSIDERANT** que suite aux crues, le sentier « SEYTROUX A LA LOUPS », longeant la rivière a été rendu impraticable en raison notamment de l'absence de passerelle au niveau du lieudit « Les Meuniers »,

**CONSIDERANT** que pour la sécurité de tous, il est nécessaire d'interdire temporairement d'emprunter ce sentier, au niveau de la passerelle

**Le Maire de la commune de SEYTROUX,**

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation sur le sentier « SEYTROUX A LA LOUPS » est interdit, au niveau de la passerelle au niveau du lieudit « Les Meuniers ».

Fait à Seytroux,  
Le 14 Décembre 2023

Le Maire,  
MORAND Jean-Claude



A blue ink signature of Jean-Claude Morand is written over a circular official stamp of the Municipality of Seytroux, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SEYTROUX' and 'HAUTE-SAVOIE' around a central emblem.